

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 33 (1953)
Heft: 4

Artikel: Les échanges franco-suisse en 1952
Autor: Bornand, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES

EN 1952

par

Georges Bornand

Chef des services d'information
de la Chambre de commerce suisse en France

Nous ne traiterons ici que des échanges entre la Suisse et la France métropolitaine (Sarre comprise), le commerce Suisse-France d'outre-mer ayant déjà été brièvement examiné dans cette Revue le mois dernier.

Au mois de mai de l'année dernière, après avoir montré combien 1951 avait été une année favorable pour les échanges franco-suisse, nous exprimions, ici même, la crainte que 1952 ne lui ressemble pas et soit, au contraire, une pénible année de restrictions et de déboires. Nos prévisions pessimistes étaient alors fondées sur la suspension des mesures de libération intervenue au moins de février 1952 et suivie de sévères restrictions quantitatives. Ces dispositions avaient toutefois été décrétées à titre provisoire. Or, elles durent encore à l'heure actuelle, si bien que les résultats de l'année dernière sont en définitive pires que ceux que nous attendions : arrêt de cinq mois dans la délivrance de licences pour affaires nouvelles, réduction de 50, puis de 40 %, non seulement du courant normal d'importation pour les produits qui étaient libérés, mais aussi des contingents contractuels pour les marchandises qui ont toujours été contingentées, lenteurs administratives accrues, incertitude générale et impossibilité de concevoir une politique commerciale cohérente avec des programmes d'importation à très court terme, telles sont les caractéristiques essentielles d'une année qui comptera parmi les plus sombres de l'histoire des relations économiques franco-suisse.

Quelles sont les causes de ces graves difficultés ?

Une première constatation s'impose : elles ne sont pas inhérentes aux échanges franco-suisse. Ceux-ci se sont déroulés dans des conditions extrêmement saines et normales : les exportations françaises vers la Suisse se sont maintenues à un niveau élevé, les exportations suisse vers la France n'ont à aucun moment abusé de la libération des échanges pour inonder le marché français, la balance commerciale entre les deux pays s'est soldée chaque mois par un crédit important en faveur de la France, et même la balance des comptes, comme nous le verrons tout à l'heure, a évolué favorablement. Il faut donc chercher ailleurs — sur le plan multilatéral — l'origine de la crise actuelle des échanges franco-suisse.

C'est en fait le déficit croissant de la France envers l'ensemble de ses partenaires européens qui l'a contrainte à prendre des mesures restrictives à leur égard. On sait, en effet, que l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) a érigé en règle presque absolue le principe dit de « non discrimination », aux termes duquel un pays ne peut pas appliquer à l'un de ses partenaires des restrictions moins rigoureuses qu'aux autres.

C'est pourquoi nous examinerons tout d'abord comment la situation de la France a évolué au sein de l'Union européenne de paiements (U. E. P.) au cours de 1952.

LA SITUATION DE LA FRANCE AU SEIN DE L'U. E. P.

La France a commencé par accumuler des soldes créditeurs au sein de l'Union. Au 31 mars 1951, ils atteignaient au total 271 mio. de dollars, soit plus de 50 % du quota attribué à la France. On redoutait même, à l'époque, un accroissement de cet excédent et le gouvernement français alla jusqu'à prendre certaines mesures pour en limiter le développement. Mais la position française s'est alors renversée. Elle s'est même profondément aggravée dès octobre et à fin décembre 1951 le déficit de la France au sein de l'U. E. P. s'élevait à 184 mio. de dollars (35,4 % du quota de 520 mio.) pour atteindre à fin 1952, 621 mio. de dollars (124 % du quota).

Les origines du renversement de la situation française sont multiples. Dès le mois de mars 1951, les exportations françaises se sont heurtées aux difficultés nées du niveau élevé des prix intérieurs et surtout aux restrictions décrétées par la République fédérale allemande. On constate, d'ailleurs, sur le graphique reproduit au haut de la page suivante, que l'amélioration de la situation de l'Allemagne coïncide presque exactement avec la détérioration de celles de la France et de la Grande-Bretagne. D'autre part, dès l'automne 1951, l'inflation prit en France des proportions inquiétantes qui

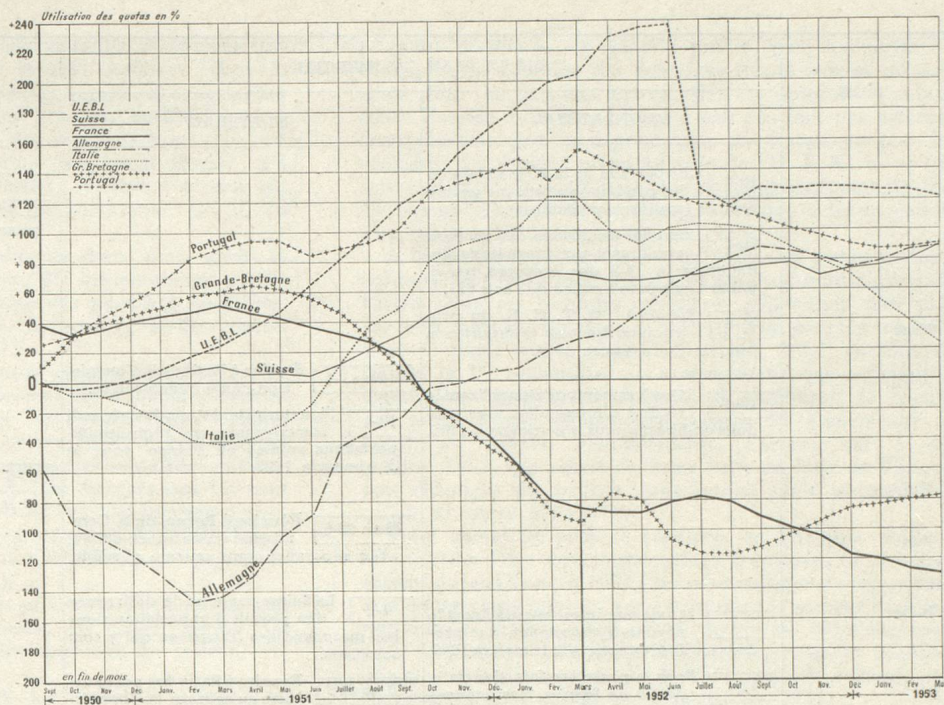
eurent pour effet, non seulement de freiner les exportations, mais aussi d'enfler exagérément les importations. Une certaine psychose de dévaluation s'est même créée à cette époque et a entraîné de fâcheuses spéculations, surtout sur les devises touristiques et sur les engagements à terme.

Devant cette situation, le gouvernement français a pris un certain nombre de mesures pour sauvegarder ses réserves d'or et de devises, mesures qui n'ont pas suffi et, en février 1952, la libération des marchandises importées a dû être suspendue. Rappelons également qu'un crédit spécial à court terme de 100 millions de dollars a été accordé alors à la France par l'O. E. C. E., ce qui lui a permis d'éviter un prélèvement substantiel sur les encaissements de la Banque de France.

Pendant le deuxième trimestre de 1952, la position de la France s'est légèrement améliorée, mais dès le mois de septembre, une nouvelle aggravation s'est produite : l'endettement français s'est précipité, dépassant le quota accordé pour atteindre, en décembre 1952, le chiffre que nous venons de citer de 621 millions de dollars. Le plafond de son crédit ayant été crevé en novembre, la France doit payer, depuis lors, entièrement en or, tous ses déficits

mensuels en vertu des règlements de l'U. E. P.

En résumé, et malgré une certaine stabilisation dans le courant de l'été, le déficit français au sein de l'U. E. P. s'est considérablement aggravé au cours de 1952. La cause essentielle de cette évolution est d'origine monétaire : l'inflation, la dépréciation du franc et le maintien d'un taux de change fictif qui entravent les exportations françaises et déséquilibrent la balance du commerce extérieur, sont les vraies sources du mal dont souffre la France à l'heure actuelle. Pour faire face à cette situation, on a vu que les autorités françaises ont été obligées, dès février 1952, de restreindre les importations de marchandises étrangères. Ces mesures ont eu évidemment de fâcheuses répercussions sur le commerce franco-suisse, que nous allons maintenant examiner de plus près.



U. E. P. : Soldes mensuels en % d'utilisation des quotas

BREF HISTORIQUE DES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES EN 1952

Le calendrier des échanges franco-suisse en 1952 reflète bien les difficultés de cette période troublée.

L'année s'est ouverte sous des auspices relativement favorables : l'accord du 8 décembre 1951 venait d'être signé et il était jugé, en règle générale, satisfaisant. Le nombre de produits encore contingentés était d'ailleurs limité, puisque 75 % des importations françaises étaient libérées.

Pourtant, certains signes ne tardèrent pas à se manifester, qui traduisaient une situation de plus en plus

préoccupante sur le plan financier français. C'est ainsi qu'en janvier déjà l'Office des changes a pris certaines mesures pour limiter les engagements à terme.

Le 4 février, coup de tonnerre dans le ciel serein des échanges franco-suisse : la France suspend la libération des produits finis en provenance de l'O. E. C. E. Le 19, ces mesures sont complétées et il n'existe désormais plus une seule marchandise qui puisse entrer librement en France. La rigueur de ces restrictions est atténuée, sur le moment, par les promesses officielles affirmant qu'elles

Calendrier franco-suisse 1952

MOIS	SUR LE PLAN COMMERCIAL		SUR LE PLAN FINANCIER
	MULTILATÉRAL	BILATÉRAL	
1951			
Décembre		<p>8-12 Signature d'un accord commercial franco-suisse valable du 1^{er} décembre 1951 au 30 novembre 1952.</p> <p>21-12 Avis aux importateurs en France de produits suisses mettant en répartition les contingents de l'accord pour son 1^{er} semestre d'application.</p>	
1952			
Janvier			<p>26-1 Avis 522 de l'Office des changes relatif au rapatriement des revenus des valeurs mobilières conservées à l'étranger.</p>
Février	<p>4-2 Suspension, à l'importation en France, de la libération des produits finis en provenance de l'O. E. C. E.</p> <p>8-2 Publication au J. O. de 2 arrêtés étendant à l'exportation vers divers pays — dont la Suisse — le bénéfice du remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices.</p> <p>9-2 Avis 527 de l'Office des changes fixant les modalités de dépôt des licences pour les produits ex-libérés, mais ayant fait l'objet d'une domiciliation bancaire avant le 4-2-52.</p>	<p>15-2 Arrêt de la délivrance des licences d'importation pour les produits qui ont toujours été contingentés.</p>	<p>3-2 Avis 524 de l'Office des changes modifiant la réglementation des paiements anticipés.</p> <p>8-2 Avis 526 de l'Office des changes réduisant les devises accordées aux touristes français se rendant à l'étranger (contre-valeur en devises de 30.000 fr. fr. au lieu de 50.000 fr. et possibilité d'exporter en billets français seulement 20.000 fr.).</p> <p>16-2 Instruction 493 de l'Office des changes subordonnant à une autorisation tout virement au crédit de comptes étrangers en francs des disponibilités de comptes Capital.</p>

MOIS	SUR LE PLAN COMMERCIAL		SUR LE PLAN FINANCIER
	MULTILATÉRAL	BILATÉRAL	
Mars	<p>19-2 Suspension de la libération pour les produits qui étaient encore libérés (matières premières).</p> <p>20-2 Avis 531 de l'Office des changes appliquant aux produits recontingentés le 19-2 des mesures transitoires analogues à celles de l'avis 527.</p> <p>31-3 Dépôt à l'O. E. C. E. du programme français d'importation pour le 2^e trimestre 1952.</p>		<p>19-2 Avis 530 de l'Office des changes modifiant le régime des comptes E. F. A. C. (nécessité d'une autorisation pour arbitrages à l'étranger).</p>
Avril	<p>12-4 1^{er} avis aux importateurs fixant le régime d'importation des produits ex-libérés pour le 2^e trimestre 1952.</p>	<p>2 au 11-4 Session à Paris de la Commission mixte franco-suisse.</p> <p>19-4 Signature du 1^{er} modus vivendi franco-suisse, qui règle les importations suisses en France pour le 2^e trimestre 1952.</p>	
Mai			<p>20-5 Suspension des remboursements postaux entre la Suisse et la France.</p>
Juin		<p>23 au 25-6 Réunion à Berne de la Commission mixte franco-suisse, avec séparation sans entente possible.</p>	
Juillet	<p>9-7 2^e avis aux importateurs fixant le régime d'importation des produits ex-libérés pour le 3^e trimestre 1952.</p> <p>15-7 Pour la première fois depuis le début de février, des licences sont délivrées pour des produits ex-libérés traditionnels.</p>	<p>1-7 La Suisse suspend la délivrance des permis d'importation pour les marchandises françaises qui y sont soumises.</p> <p>16 au 22-7 Reprise à Paris des pourparlers au sein de la Commission mixte franco-suisse.</p> <p>25-7 Signature du 2^e modus vivendi franco-suisse qui règle les importations suisses en France pour le 3^e trimestre 1952.</p>	
Août		<p>2-8 Avis aux importateurs de produits suisses en France mettant en répartition les contingents contractuels du modus vivendi franco-suisse du 25-7-52.</p>	
Septembre	<p>19-9 Le conseil de l'O. E. C. E. se prononce sur la politique d'importation de la France et de la Grande-Bretagne : il reconnaît que ces pays étaient fondés à édicter les mesures restrictives qu'ils ont prises.</p>		
Octobre	<p>1-10 Mise en vigueur du 3^e programme français d'importation pour les produits ex-libérés, valable pour 6 mois, jusqu'au 31 mars 1953.</p> <p>23-10 3^e avis aux importateurs fixant le régime d'importation des produits ex-libérés pour la période s'étendant du 1-10-52 au 31-3-52.</p>	<p>6 au 11-10 Réunion à Berne de la Commission mixte franco-suisse avec séparation sans entente.</p> <p>28-10 au 1-11 Reprise à Berne, des pourparlers de la Commission mixte franco-suisse.</p>	
Novembre		<p>1-11 Signature d'un arrangement franco-suisse qui règle les importations de produits suisses en France pour la période du 1-10-52 au 31-3-53. L'accord du 8-12-51 est prorogé jusqu'au 31-3-53.</p> <p>15-11 Avis aux importateurs de produits suisses en France mettant en répartition les contingents contractuels de l'arrangement du 1^{er} novembre 1952.</p>	<p>14-11 Rétablissement dans une mesure limitée du service des remboursements entre la Suisse et la France (pour les envois de livres).</p> <p>Mi-novembre Octroi à la France, par les banques suisses, d'un prêt de 100 millions de francs suisses.</p> <p>15-11 Assouplissement du régime des valeurs mobilières étrangères appartenant à des étrangers résidant en France.</p> <p>29-11 Nouvel accord financier franco-suisse, qui remplace celui du 16 novembre 1945 ; conçu en fonction de l'U. E. P. ce nouvel accord entre en vigueur pour un an.</p>
Décembre			<p>1-12 Ordonnance du Département politique fédéral relative au caractère suisse des créances financières avec la France.</p> <p>25-12 Avis 545 de l'Office des changes relatif aux relations financières entre la Suisse et la zone franc (application de l'accord financier du 29-11).</p> <p>31-12 Nouvelles restrictions des devises aux touristes français : plus que deux fois dans l'année la contre-valeur de 30.000 fr.</p>

sont provisoires et surtout que les modalités de ce recontingement général vont être bientôt publiées. Mais le temps passe : à la fin du mois de mars, le premier programme français d'importation pour les produits ex-libérés n'est toujours pas connu, et pour les marchandises qui ont toujours été contingentées, plus une seule licence n'a été délivrée depuis le 15 février (malgré l'accord du 8 décembre 1951 et l'avis aux importateurs du 21 du même mois).

Ce n'est que le 12 avril, plus de deux mois après la suspension de la libération, que les importateurs eurent connaissance du nouveau régime des produits ex-libérés. Quant au secteur contractuel, le premier *modus vivendi* franco-suisse date du 19 avril !

Les expériences faites au cours du deuxième trimestre furent désastreuses : non seulement les nouveaux contingents étaient dérisoires, mais des retards considérables ont gêné la délivrance des licences. L'Office des changes s'est trouvé, en effet, pendant plusieurs semaines, entièrement occupé par la liquidation des dossiers qui lui sont parvenus dans le cadre des avis 527 et 531 (régime transitoire pour des demandes de licences ayant déjà fait l'objet d'une domiciliation bancaire au moment de la suspension de la libération des échanges).

Signalons également que les premières licences qui ont été délivrées n'ont pas toujours, en raison même des conditions dans lesquelles s'accomplissait le travail, été réparties équitablement.

C'est la raison pour laquelle les autorités suisses, lors des pourparlers de fin juin, ont demandé, sinon une augmentation des sommes globales mises à leur disposition, du moins certains aménagements partiels : devant le peu d'assurances données à cet égard par la délégation française, les négociations furent interrompues pendant près d'un mois, au cours duquel les exportations françaises soumises en Suisse à un permis d'importation furent arrêtées faute d'accord entre les deux pays. Repris le 16 juillet, les pourparlers aboutirent à un nouveau *modus vivendi* le 25 juillet, date à laquelle la frontière suisse s'est rouverte aux exportations françaises.

Les difficultés rencontrées par les négociateurs s'ex-

pliquent d'ailleurs, en grande partie, par des obstacles étrangers au domaine des échanges franco-suisse proprement dits. Ces derniers ont en effet été dominés, pendant toute l'année dernière, à la fois par des facteurs internes français, tels que la dépréciation du franc, et par les décisions qui étaient prises au sein de l'O. E. C. E. et qui faisaient règle en matière de produits anciennement libérés. Le champ d'action de la Commission mixte franco-suisse s'en est trouvé étrangement restreint.

A la fin du troisième trimestre 1952, les autorités françaises purent enfin mettre sur pied un programme d'importation pour les produits ex-libérés s'étendant non plus sur trois mois sur six mois. C'était déjà un progrès sensible. D'autre part, sur le plan contractuel, il fut possible de signer, le 1^{er} novembre, un arrangement qui augmentait légèrement certains contingents et améliorait le régime des importations de produits suisses en France sur de nombreux points. Parallèlement, l'accord du 8 décembre 1951, qui sert de base, tout au long de l'année, aux échanges du secteur contractuel, était prorogé jusqu'au 31 mars 1953.

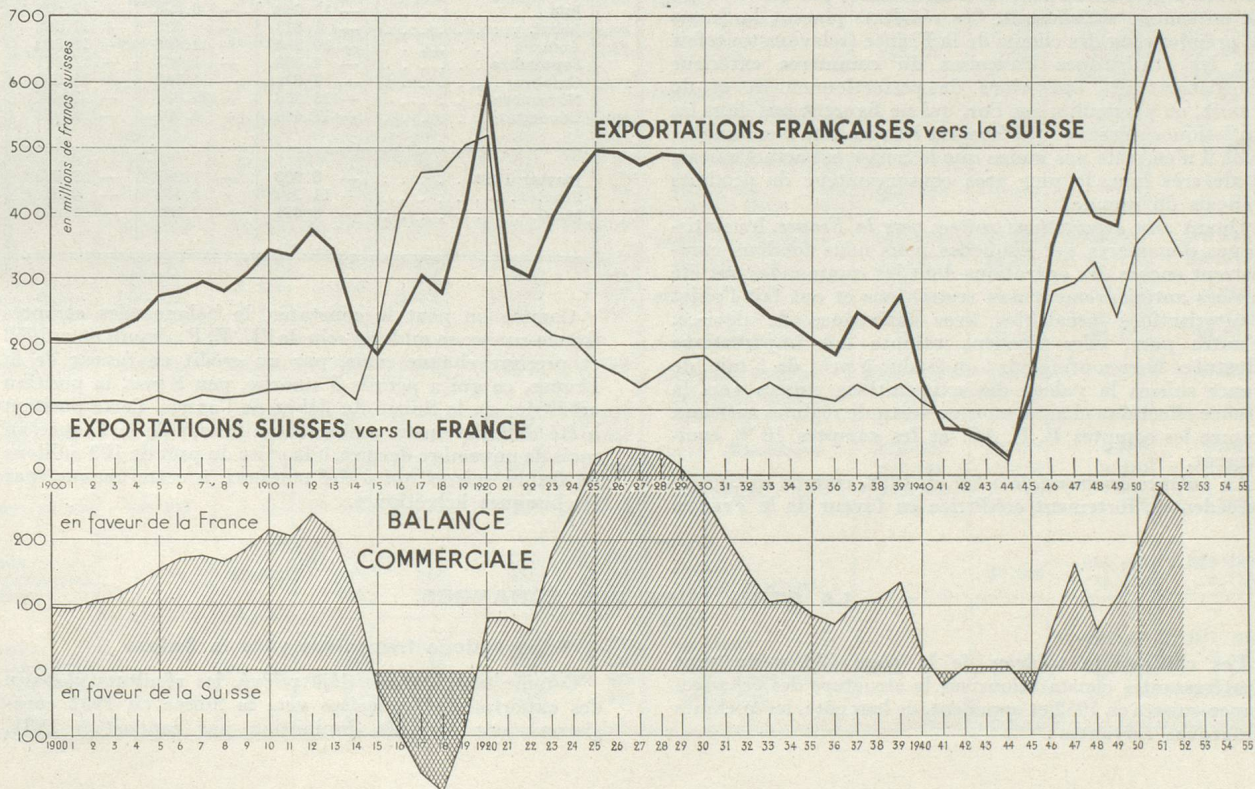
Voici comment peut se traduire, en quelques chiffres, la situation faite aux importations françaises de produits suisses durant l'année 1952 (les pourcentages se rapportent aux contingents ouverts aussi bien dans le secteur ex-libéré que dans le secteur contractuel ; le chiffre 100 s'applique, pour le premier, aux importations effectivement réalisées durant les 6 premiers mois de 1951, pour le second, aux contingents de l'accord du 8 décembre 1951) :

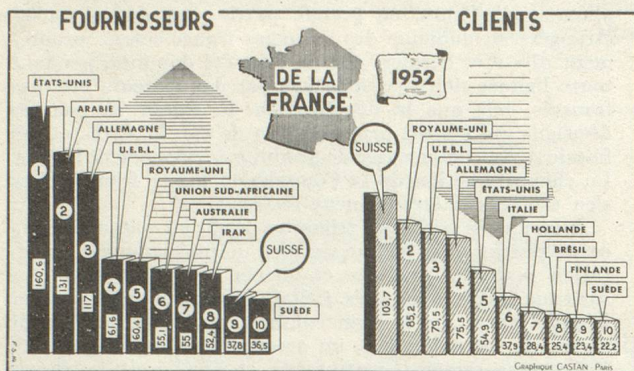
janvier : 1 mois situation normale.	100 %	} moy.
fév.-mars 2 mois prohibition d'importation	0 %	
av.-sept. : 6 mois réduction de moitié.	50 %	
oct.-déc. : 3 mois légère amélioration.	60 %	
		48 %

Quant aux exportations françaises vers la Suisse, entravées par le niveau excessif des prix français, elles ont encore subi le contrecoup des restrictions décrétées à l'importation en France.

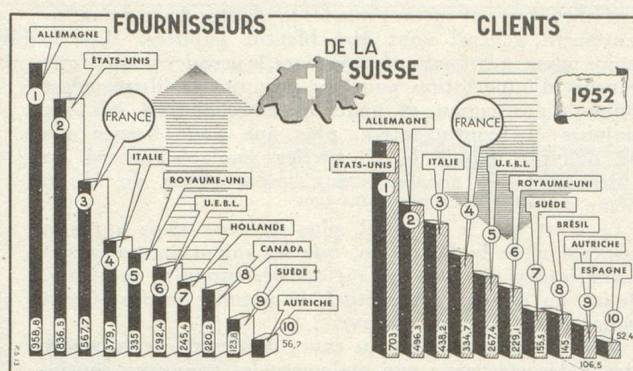
Voyons, maintenant, comment ces événements se sont répercutés sur les résultats effectifs des échanges et sur leur structure.

Évolution des échanges franco-suisse de 1900 à 1952





En milliards de francs français



En millions de francs suisses

CARACTÉRISTIQUES DES ÉCHANGES

Les exportations de la France métropolitaine (Sarre comprise) vers la Suisse se sont élevées en 1952 à 567,7 millions de francs suisses, contre 676,2 millions en 1951, tandis que les exportations suisses vers la France (également avec la Sarre) représentent un montant total de 334,7 millions de francs suisses, contre 399,6 millions l'année précédente (voir également le tableau des échanges franco-suisses à la page 150 de cette Revue).

A la lueur de ce qui précède, on peut s'étonner que les statistiques ne traduisent pas une régression plus importante. En réalité, il faut interpréter ces chiffres avec prudence, car ils ne reflètent qu'assez imparfaitement les difficultés que nous venons de relever.

En ce qui concerne tout d'abord les exportations françaises vers la Suisse, leur réduction par rapport à 1951 traduit davantage un retour à la normale qu'une baisse inquiétante. Rappelons, en effet, que les achats suisses de produits français avaient été exagérément gonflés en 1951 à la suite des événements de Corée. La moyenne mensuelle des exportations françaises vers notre pays s'est maintenue en 1952 à plus de 47 mio. de francs suisses par mois, ce qui est en somme satisfaisant. Ces résultats placent la Suisse au premier rang des clients de la France (relevons toutefois que les statistiques françaises du commerce extérieur enregistrent des opérations de perfectionnement et de transit, en particulier sur l'or, qui ne figurent pas dans les statistiques suisses et qui faussent les résultats d'ensemble ; mais il n'en reste pas moins que la Suisse est actuellement, et de très loin, le plus gros consommateur de produits français du monde).

Quant aux exportations suisses vers la France, les statistiques douanières sur lesquelles nous nous fondons enregistrent encore des opérations dont les commandes ont été passées antérieurement aux restrictions et ont fait l'objet d'autorisations préalables avec délivrance de devises. D'autre part, elles tiennent compte des importations effectuées hors contingents : on évalue à près de 5 mio. de francs suisses la valeur des exportations suisses vers la France effectuées chaque mois en vertu de régimes spéciaux comme les comptes E. F. AC. et les comptes 10 % équivalent.

La balance commerciale a été en 1952, comme les années précédentes, fortement créditrice en faveur de la France.

C'est dire l'importance que revêt, pour cette dernière, le marché suisse, à un moment où le commerce extérieur français souffre d'un déficit aussi chronique qu'alarmant.

La balance des comptes elle-même a évolué favorablement, comme le prouve le tableau ci-dessous :

Mois	Position nette mensuelle		Position cumulative
	en Fr. s.	en \$	en \$
	Janvier 1952	+ 13.609	+ 3.112
Février	+ 27.030	+ 6.181	+ 30.219
Mars	- 9.013	- 2.061	+ 28.158
Avril	- 16.386	- 3.747	+ 24.411
Mai	- 19.006	- 4.346	+ 20.065
Juin	- 11.060	- 2.529	+ 17.536
Juillet	- 1.533	- 350	+ 17.186
Août	+ 10.825	+ 2.406	+ 19.592
Septembre	- 7.092	- 1.621	+ 17.971
Octobre	- 7.624	- 1.743	+ 16.228
Novembre	- 113.235	- 25.895	- 9.667
Décembre	+ 17.498	+ 4.001	- 5.666
Janvier 1953	- 8.693	- 1.987	- 7.653
Février	+ 11.954	+ 2.733	- 4.920
Mars	- 5.681	- 1.299	- 6.219

Comme on peut le constater, la balance des comptes franco-suisses se solde au sein de l'U. E. P., depuis mars 1952 et presque chaque mois, par un crédit en faveur de la France, ce qui a permis d'amortir, peu à peu, la position créditrice de la Suisse du début de l'année. Cette position a été définitivement renversée en faveur de la France au mois de novembre dernier, à la suite du prêt de 100 millions de francs suisses qui a été consenti, à cette époque, par les banques helvétiques.

LA STRUCTURE DES ÉCHANGES

Les chiffres du tableau de la page 133 permettent d'intéressantes constatations sur la structure des échanges franco-suisses en 1952 et appellent, de leur côté, les quelques remarques suivantes :

a) Exportations françaises vers la Suisse

Comme nous l'avons déjà relevé, les résultats globaux des exportations françaises vers la Suisse en 1952 enregistrent une sensible diminution par rapport à 1951.

EXPORTATIONS SUISSES VERS LA FRANCE
(Sarre comprise sauf pour 1938)

EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS LA SUISSE
(Sarre comprise sauf pour 1938)

MARCHANDISES	POSITIONS DOUAN. SUISSES	1952		1951	1950	1938
		valeur 1.000 fr. s.	qx	qx	qx	qx
Machines	879-904M	110.690	94.484	98.967	93.205	51.502
chaudières	881a-882d	967	815	1.216	5.533	4.143
machines textiles	884-888	21.604	24.111	21.843	20.316	9.282
machines à cou-						
dre (unités)	889a	3.720	12.373	24.086	14.467	193
moteurs	M ⁵	5.920	3.970	9.338	6.122	3.831
machines-outils	M ⁶	24.765	16.043	12.770	14.296	6.237
dynamos	MDy	8.510	6.953	6.716	6.427	4.916
Produits chim. et						
pharmaceut.	966-1.113	53.132	84.651	133.154	122.044	56.770
produits pharm.	966-981, 984	11.153	3.444	3.736	1.916	960
parfumerie	982-983	2.346	280	674	1.000	394
alcool méthylique	1.059	4.841	9.371	16.643	11.938	1.158
couleurs d'aniline	1.098	22.369	8.007	12.026	9.752	6.656
Matières textiles						
caoutchouc	341-492	28.790	16.852	35.517	39.349	17.695
	516-579					
fils de coton	347-359	1.476	836	3.264	4.190	1.907
tissus de coton	360-366b	6.805	1.918	2.235	3.769	2.124
broderies de cot.	386-389	2.101	174	281	270	226
tissus de soie	447	1.731	150	479	886	284
boyaux en caout.	522	1.372	2.596	5.841	5.764	438
confection	530-579	5.407	741	1.013	620	328
Comestibles	1-105	35.834	92.283	138.181	141.957	110.225
lait en poudre	19	9.076	19.847	21.135	19.006	5.481
pommes et poires	23a ¹ , 24a ²	1.163	15.336	49.440	69.715	14.874
fromages	99b ¹	20.327	39.778	36.148	40.177	64.310
Instruments, ap-						
pareils	937-965	24.994	6.807	7.727	9.196	4.535
machines à écrire						
(unités)	948a ¹	2.290	4.608	7.718	7.010	6.788
machines à cal-						
culer (qx)	948b	2.665	317	667	428	52
compteurs élec-						
triques (qx)	953	1.416	290	466	1.208	1.167
appareils électri-						
ques (qx)	956b-f	8.607	3.207	2.175	2.952	1.498
Horlogerie unités						
quintaux	926-936	16.050	714.546	982.025	1.012.332	2.554.659
montres (unités).	935a-936i	5.945	107.693	180.945	196.772	306.849
mouvements						
(unités)	931	2.584	59.909	51.249	44.824	17.139
boîtes (unités)	932-933c	224	27.522	52.891	37.493	421.245
ébauches (unités)	930a-c	6.781	518.786	695.257	730.011	297.642
et pièces dét. (qx)	934a-c	17	22	24	35	35
grosse horl. (qx).	925-929	465	53	68	54	43
Métaux	707-878	25.635	40.481	37.401	28.006	136.756
raccords	745-746	3.384	622	12.242	13.217	11.877
outils tout genre.	747-760	1.846	2.269	623	503	421
ouvrages alumin.	866-867	2.681	355	3.678	2.449	1.252
métaux précieux.	868-874c			68	1.208	1.167
Papier et mat. p.						
sa fabrication.	288-340	14.046	41.848	75.466	162.212	67.618
matières pour fa-						
brication	288-291	1.591	21.068	48.173	143.244	59.647
livres imprimés	321	9.620	14.091	11.340	10.222	4.645
Cuirs et chauss.						
chaussur. (paires)	172-202	6.442	4.306	4.445	2.574	8.175
chaussur. (paires)	193-200	5.113	196.572	314.916	168.963	qx 1.516
Divers						
quintaux			147.064	293.187	125.261	328.358
unités (animaux).		19.086	278	180	422	1.750
hectolitres			412	844	1.310	2.654
Total			528.849	824.136	723.881	781.760
quintaux		334.699	278	180	422	1.750
unités (animaux).			714.546	982.025	1.012.332	2.854.659
unités (montres).			412	844	1.310	2.654
hectolitres						
Métaux	707-878	143.945	1.682.137	2.103.221	1.475.686	
fonte et acier	710a	6.507	186.176	166.598	497.342	
cuivre	814-839b	4.674	4.511	22.114	11.473	
métaux précieux	868-874c	7.068	58	76	519	
Matières textiles,						
caoutchouc	341-492	69.579	54.687	87.731	83.002	
	516-579					
tissus coton	360-366b	965	497	1.599	1.671	
fils de chanvre, lin.	397a-404	1.584	2.005	5.088	2.494	
tissus de soie	447	4.971	653	735	1.001	
laine peignée	457	21.226	14.125	14.407	14.644	
fils de laine	460-470	4.803	2.779	6.483	3.998	
tissus de laine	471-475b	4.553	994	2.964	2.832	
boyaux en caoutch.	522	2.848	4.096	7.850	3.047	
confection	530-579	6.053	735	959	1.312	
Comestibles	1-105	46.976	496.892	819.700	713.803	
céréales	1-4	465	7.501	111.073	0	
malt	15	2.150	29.208	114.412	73.276	
fruits	23-39	7.170	80.496	67.514	15.810	
légumes frais	40	8.589	104.015	137.386	219.545	
sucre	68b, 70	10.027	161.589	228.546	35.800	
viande fraîche	76	550	1.303	5.671	789	
œufs	86	3.486	11.653	37.284	8.871	
poissons conservés	88-89b	2.052	4.484	2.210	12.193	
Matières minérales.						
argile	585-646b	73.741	10.506.928	12.184.560	7.155.483	
houilles, briquettes.	609	2.106	430.129	411.045	119.846	
résidu de pétrole	643a, 646a	47.225	5.320.071	6.862.798	4.090.039	
	643b	11.756	595.506	330.221	94.054	
Machines et véhicul.						
automobiles (unités).	879-924M	50.233	95.472	105.895	42.402	
automobiles (unités).	914a-d	25.052	4.209	4.827	1.273	
Produits chimiques						
et pharmaceut.	966-1.113	35.260	585.503	851.652	454.062	
produits pharmac.	966-981, 984	7.060	32.773	29.795	19.103	
parfumerie	982, 983	2.436	798	913	1.046	
poix, brai sec	991	2.122	105.885	219.141	57.630	
chlorure de magnés.	1.003b	9.298	288.800	249.786	159.316	
alcool méthylique	1.059	671	10.639	18.676	4.905	
Bois	221-285b	27.070	2.072.885	3.152.382	979.050	
bois à brûler	221	6.563	1.203.060	1.569.670	483.957	
bois d'œuvre	229-230	7.418	562.919	966.714	320.093	
planches	235-237	4.558	133.422	295.631	76.627	
Boissons { hl.	116-129	23.594	134.874	147.095	152.255	
qu.			7.204	7.992	5.598	
vins en bouteilles. qx	119b	917	2.717	2.980	903	
vins en fûts	117a, b	18.571	130.258	142.393	150.473	
vins mousseux { qx.	121	1.666	3.813	4.310	3.729	
hl.			1	1	1	
eau-de-vie { hl.	126, 127	2.231	4.082	4.145	1.282	
cognac, rhum { qx.			36	24	26	
Matières animales .	149-171	17.155	1.256.505	1.206.246	819.985	
engrais	161-171	13.528	1.251.710	1.200.718	815.873	
Papiers	288-340	21.899	65.254	67.788	67.617	
papiers et cartons	308	2.062	3.477	4.048	795	
livres imprimés	321	10.609	20.022	18.912	20.825	
Animaux (unités).	132a-148b	2.087	6.573	13.467	7.177	
bœufs de boucherie.	136a	55	42	2.415	45	
porcs	143	84	246	1.086	511	
Cuirs, chaussures . .	172-202	11.351	4.155	6.281	7.376	
cuirs	172-191	7.177	3.430	5.664	6.843	
chaussures	193-200	716	517	342	270	
gants	202	3.434	193	260	99	
Divers						
quintaux		37.684	872.467	1.283.780	226.627	
unités (montres)			24.323	4.719	18.338	
Total			17.706.662	21.877.228	12.030.645	
quintaux		567.660	6.573	13.467	7.177	
unités (animaux).			24.323	4.719	18.338	
unités (montres).			134.874	147.095	152.255	
hectolitres						

Cette réduction affecte, en valeur, toutes les principales catégories de marchandises expédiées de France en Suisse l'année dernière, à l'exception des *machines et véhicules* qui enregistrent une légère augmentation (50,2 millions de francs suisses contre 46,8 millions ; toutefois, en volume, ces exportations ont aussi baissé : 95.472 unités contre 105.895) et des boissons qui sont restées stables (23 millions de francs suisses chaque année).

Les métaux viennent toujours en tête des livraisons françaises à la Suisse (143,9 millions de francs suisses contre 149,5 en 1951) : on note une légère diminution due essentiellement à la régression des envois de *cuivre* (4,7 millions contre 11,8), tandis que les exportations de *fonte et acier* et de *métaux précieux* (transit exclu) sont en progression.

Les expéditions de *textiles* français vers notre pays ont en revanche rétrogradé d'une manière très importante (70 millions de francs suisses contre 117 en 1951). Cette baisse affecte tous les postes de ce secteur, mais plus particulièrement les *tissus de coton*, la *laine peignée*, les *fil* et *tissus de laine*.

Il en va de même pour les *comestibles*, pour lesquels la baisse est générale, à l'exception des *fruits* (7,2 millions de francs suisses contre 5,2) et des *poissons en conserve* (2 millions de francs suisses contre 783.000 en 1951).

Les autres secteurs, moins importants, n'appellent pas de remarques particulières : les variations enregistrées sont relativement faibles, mis à part, peut-être, les *produits chimiques et pharmaceutiques* qui ont diminué de 43,5 millions de francs suisses à 35,2 millions.

Dans l'ensemble, on peut dire que la structure des exportations françaises vers la Suisse est restée relativement stable. On n'y relève aucun bouleversement, comme cela a été le cas pour les exportations suisses vers la France, qu'il nous reste à examiner.

b) Exportations suisses vers la France

La structure des exportations suisses vers la France a subi, en effet, entre 1951 et 1952, des modifications importantes dues au contingentement sévère et forcément inégal selon les secteurs.

Nous avons vu que la statistique ne fait pas apparaître une diminution aussi forte que l'amputation des contingents aurait pu le faire craindre, et ceci essentiellement en raison, d'une part, des délais de livraison qui ont reporté à 1952 la réalisation d'affaires conclues bien antérieurement, et d'autre part en raison des importations réalisées hors-

contingents. Or, ces deux facteurs ont joué en faveur des seuls biens d'équipement qui, sans augmenter en chiffres absolus, ont vu leur part s'accroître, par rapport à l'ensemble, dans des proportions considérables.

Voici d'ailleurs, classées par ordre d'importance, les principales catégories de produits exportés de Suisse en France en 1951 et 1952 :

1951		Fr. s.	%
1. Machines		111,9 mio.	28
2. Produits chimiques et pharmaceutiques		77,6 mio.	19,4
3. Textiles et caoutchouc		47,4 mio.	11,9
4. Comestibles		39 mio.	9,8
5. Instruments et appareils		29,4 mio.	7,4
6. Métaux		22,7 mio.	5,7
7. Horlogerie		19,2 mio.	4,8
8. Papiers		15,8 mio.	4
9. Cuir et chaussures		9,1 mio.	2,3
Total y compris autres produits		399,6 mio.	

1952		Fr. s.	%
1. Machines		110,7 mio.	33,5
2. Produits chimiques et pharmaceutiques		53,1 mio.	15,9
3. Comestibles		39 mio.	11,7
4. Textiles et caoutchouc		28,8 mio.	8,6
5. Métaux		25,6 mio.	7,7
6. Instruments et appareils		25 mio.	7,5
7. Horlogerie		16 mio.	4,8
8. Papiers		14 mio.	4,2
9. Cuir et chaussures		6,4 mio.	1,9
Total y compris autres produits		334,7 mio.	

Ce n'est pas tellement l'ordre d'importance de ces produits qui laisse transparaître des modifications de structure que le pourcentage qu'ils représentent par rapport au total. Les machines, qui représentaient habituellement, avant la guerre, 20 % environ du total, atteignaient déjà 28 % en 1951 et 33,5 % en 1952. En revanche, les *produits chimiques* et les *textiles* ont baissé, les premiers de 19 à 16, les seconds de 12 à 9 %.

C'est ainsi que les importations de machines-outils, par exemple, ont augmenté de 40 % par rapport à 1951, celles des machines textiles de 145 %, celles des fils de cuivre de 1.685 %, tandis que les entrées de fils de soie, de fils de coton, de tissus de laine, baissaient de 75 %, celles des soupes condensées de 64 %, celles des machines à coudre de 46 %, celles des montres de 44 %. Ce ne sont là que quelques exemples qui montrent que les produits considérés par la France comme essentiels et ceux qui nécessitent de longs délais de livraison ont moins souffert que les autres des mesures de restriction des importations.

CONCLUSION

Commencée sous des auspices particulièrement favorables, nous venons de voir que 1952 s'est révélée rapidement une très mauvaise année pour les échanges franco-suisses, et plus particulièrement pour les exportations suisses vers la France. Plus de quatorze mois nous séparent maintenant des mesures françaises de février 1952 et un arrangement vient d'être signé le 11 avril, qui prolonge les contingents actuels jusqu'à la fin de septembre prochain. Il faut espérer très vivement que d'ici là, les autorités françaises seront en mesure, sinon de revenir à une libération partielle, du moins d'apporter certains allègements à une situation qui ne saurait se prolonger plus longtemps sans nuire gravement aux relations entre la France et ses principaux partenaires commerciaux. Il faut bien reconnaître que ces derniers ont eu jusqu'à maintenant l'impression que leurs sacrifices avaient été vains et qu'en restreignant les importations de produits étrangers, les autorités françaises se sont attaquées aux manifestations du mal et non pas à ses causes, plusieurs personnalités françaises l'ont d'ailleurs relevé elles-mêmes.

Avant la guerre, la France achetait régulièrement

bon an mal an, 10 % du total des exportations suisses. En 1952, sa part s'est réduite à 6,9 %. Mais, plus encore que les chiffres, ce sont les conditions dans lesquelles se déroulent les opérations commerciales qui découragent les plus persévérants. Comment ne pas envier les exportateurs français qui, pour la plupart, ne se heurtent, en Suisse, à aucune limitation quantitative et qui peuvent, grâce à une liberté d'action complète, concevoir une politique commerciale à long terme, prévoir en toute sécurité leur programme de fabrication, satisfaire immédiatement leur clientèle sans même être gênés par des droits de douane excessifs, alors que les exportateurs suisses, constamment sur le qui-vive, voient leurs agents contraints de licencier du personnel, se trouvent même souvent obligés de fermer leurs bureaux de vente faute de marchandises et sentent leur clientèle leur échapper devant les obstacles sans cesse accrus qui leur sont opposés ? Souhaitons que l'année 1953 permette de rétablir tant soit peu un équilibre qui ne saurait être rompu indéfiniment.

Georges Bornand